

Délibération n°2025-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 20 février 2025)**

Date de convocation : 12/02/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, Mme BLANCHET Anne, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à M. DAGUERRE Robert
Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. BONNEMASON Bernard
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel

Secrétaire de séance : M. LOUSTAU Christian

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT-TYPE COLLECTE SELECTIVE 2025-2029 AVEC CITEO

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

Contexte :

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la gestion des déchets d'emballages ménagers est assurée par les producteurs via des éco-organismes agréés, comme Citeo. Ces derniers financent les collectivités pour la collecte et le traitement de ces déchets grâce aux contributions versées par les producteurs.

Un premier contrat pour l'action et la performance (CAP) avait été conclu entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et Citeo pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024, l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029, accompagné d'un nouveau cahier des charges prévoyant un contrat-type collecte sélective pour la période 2025-2029. Ce contrat, remplaçant le CAP, fixe le barème de soutien aux collectivités.

Afin de continuer à bénéficier de ces soutiens financiers, il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat-type collecte sélective avec Citeo.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE le « Contrat-type Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo

AUTORISE le Président, Jean-Paul Casaubon, à signer par voie dématérialisée le « contrat-type collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

